

Réponse du Conseil administratif aux conclusions de la commission des pétitions, acceptées par le Conseil municipal le 4 novembre 2003, sur la pétition intitulée: «Soutien aux habitants du 2, rue Jean-Jacquet».

TEXTE DES CONCLUSIONS

Le Conseil municipal renvoie la pétition P-96 au Conseil administratif.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

La Fondation pour la promotion du logement bon marché et de l'habitat coopératif a acquis la parcelle sur laquelle repose le bâtiment 2, rue Jean-Jacquet qui a été mis en droit de superficie en faveur de la Codha pour rénovation. Celle-ci a sollicité un prêt de la Ville de Genève d'un montant de 286 000 francs accordé en août 2005 sur le crédit d'investissement voté par le Conseil municipal le 1^{er} octobre 2001 et destiné à soutenir le logement coopératif en ville de Genève.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le conseiller administratif:
Christian Ferrazino

Le 25 avril 2007.